

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 132 nommant des Membres de la Propriété foncière.

n° 132

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mai 1906

Numéro JO
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro
1 juin 1906

VISAS

Le Secrétaire Général des Colonies, Gouverneur p.i., de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 28 novembre 1899, instituant la commission dite de la propriété foncière

Vu l'arrêté du 1er janvier 1905 nommant la Commission, considérant que par suite du départ en congé de plusieurs membres de cette commission, fonctionnaires ou colons, il y a lieu de les remplacer pour que la dite commission puisse fonctionner régulièrement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont nommés membres de la commission de la propriété foncière en remplacement de : MM. Verzier et Marill, Négociants rentrés en France. 1° M. Monavon, Agent de la Cie de l'Afrique orientale. 2° M. Bellot, Commissaire de Police. 3° M. Vigier, Négociant à Djibouti. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PAUL PATTÉ.